



**MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des ressources humaines**

## **Bilan provisoire de la campagne 2021 de qualification aux fonctions de maître de conférences et de professeur des universités**

*(Données provisoires au 15 juin 2021)*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

Service des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche

Sous-direction de la gestion prévisionnelle et des affaires statutaires, indemnitaires et réglementaires

DGRH A1-1 – Falilath Adedokun

Juillet 2021

## Les candidatures examinées et les qualifications par corps

Cette campagne 2021 de qualification aux fonctions de maître de conférences (MCF) et de professeur des universités (PR) est la première après l'adoption de la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR) dont l'article 5 supprime l'obligation de qualification des maîtres de conférences titulaires pour leur accès aux postes de professeurs des universités. La loi introduit également l'expérimentation de la dispense de qualification pour le recrutement dans le corps des MCF.

Au 15 juin 2021, le CNU a examiné **12 523 candidatures** à la qualification aux fonctions de MCF et **712** aux fonctions de PR. À noter qu'un candidat peut déposer plusieurs dossiers afin de s'inscrire au titre de plusieurs sections du CNU et/ou au titre des deux corps d'enseignants-chercheurs. Le CNU a ainsi délivré **7 745 qualifications** aux fonctions de MCF à **5 935 personnes** et **442 qualifications** aux fonctions de PR à **359 personnes**. Les candidatures examinées et les qualifications aux fonctions de PR ont fortement diminué par rapport à l'année précédente (respectivement -77 % et -79 %) avec la mise en œuvre de la LPR. En effet, la grande majorité des candidats à la qualification aux fonctions de PR sont des MCF. La baisse est très légère en ce qui concerne les qualifications aux fonctions de MCF (-1,4 %).

En outre, parmi les candidats aux fonctions de MCF dont les dossiers ont été examinés, 72 % ont obtenu au moins une qualification, une proportion identique pour ceux aux fonctions de PR.

### ① Bilan provisoire de la campagne de qualification 2021

	MCF	PR	MCF + PR	Pour mémoire <sup>1</sup>		Total	
				MCF MNHN	PR MNHN		
Hors section <sup>2</sup>	1 090	43	1 133	22		1 155	8,5%
Dispense refusée <sup>3</sup>	143	57	200		1	201	1,5%
Absence à l'audition <sup>4</sup>		1	1			1	0,0%
Non qualifié	3 545	169	3 714	60	4	3 778	27,8%
Qualifications non délivrées (a)	4 778	270	5 048	82	5	5 135	37,8%
Qualifications délivrées (b)	7 745	442	8 187	252	15	8 454	62,2%
Qualifiés * (en personnes physiques)	5 935	359	6 262	169	10	6 281	
DOSSIERS EXAMINÉS (a)+(b)	12 523	712	13 235	334	20	13 589	100,0%
Candidats dont les dossiers ont été examinés * (personnes physiques)	8 190	501	8 628	189	13	8 645	

Source: MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2021

<sup>1</sup> Les qualifications au titre du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) sont présentées à titre d'information, car délivrées au cours de la même campagne, par les mêmes instances et souvent aux mêmes personnes ayant candidaté à une qualification PR ou MCF.

<sup>2</sup> Le dossier de candidature ne relève pas du champ disciplinaire de la section qui l'a examiné.

<sup>3</sup> La demande de dispense de diplôme non accordée par la section.

<sup>4</sup> Absence à l'audition dans le cadre de la procédure dite de « l'appel au groupe », cf. art 24 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

(\*) Note de lecture : le total en ligne (6 262) est égal à : 5 935 + 359 - 32 car 32 qualifiés l'ont été dans les deux corps. Mêmes remarques pour les candidats : 63 dossiers ont été examinés dans les deux corps.

Cette année, 6 230 personnes ont été qualifiées dans un seul corps. Parmi elles, **1 536 soit 25 % sont qualifiées dans plusieurs sections** ; 20 % ont une double qualification, 4 % en ont trois et 1 % de quatre à six qualifications. En outre, 32 personnes ont été qualifiées à la fois aux fonctions de MCF et de PR.

### ② Les qualifiés dans un seul corps selon le nombre de qualifications obtenues

Nombre de qualifications	MCF (Nb de personnes)		PR (Nb de personnes)		Effectif de personnes	% de l'effectif total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
1 qualification	2 001	2 435	74	184	4 694	75,3%
2 qualifications	574	622	16	45	1 257	20,2%
3 qualifications	114	112	1	7	234	3,8%
4 qualifications	22	13	-	-	35	0,6%
5 qualifications	5	3	-	-	8	0,1%
6 qualifications	1	1	-	-	2	0,0%
<b>Ensemble</b>	<b>2 717</b>	<b>3 186</b>	<b>91</b>	<b>236</b>	<b>6 230</b>	<b>100,0%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2021

## Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire

Le taux de qualification (nombre de qualifications délivrées / nombre de dossiers examinés) est de **62 %** pour la qualification aux fonctions de MCF (61 % en 2020). Il est de **62 %** également pour la qualification aux fonctions de PR.

Les taux de qualification varient selon le groupe disciplinaire et le corps. Le groupe « Droit et science politique » enregistre toujours les taux de qualification les plus faibles : 25 % pour les PR et 32 % pour les MCF. Les taux les plus élevés sont observés pour les MCF en « Sciences de la terre » (83 %) puis en « Physique » (75 %), et pour les PR en « Chimie » (81,5 %) puis en « Mathématiques et informatique » (78 %).

Le nombre de qualifications aux fonctions de MCF est en baisse par rapport à 2020 notamment en « Droit et science politique » et en « Langues et littératures » (respectivement -14 % et -12 %) alors qu'il a augmenté en « Pharmacie » (+10 %). Dans les nouvelles sections « Autres sections de santé » (créées en 2019), le nombre de qualifications passe de 53 à 48.

Le nombre de qualifications aux fonctions de PR a fortement baissé dans toutes les disciplines avec la mise en œuvre de la LPR.

### ③ Évolution des qualifications selon le groupe disciplinaire et le corps

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2021 <sup>(1)</sup>	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification provisoire 2021 <sup>(1)</sup>
	Provisoires 2021	Evolution 2020/2021	Provisoires 2021	Evolution 2020/2021		Provisoires 2021	Evolution 2020/2021	Provisoires 2021	Evolution 2020/2021	
Groupe 1 : Droit et science politique	789	- 8,0%	255	- 14,1%	32,3%	16	- 89,7%	4	- 90,7%	25,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	704	+ 7,2%	349	+ 3,6%	49,6%	58	- 74,1%	25	- 71,3%	43,1%
Groupe 3 : Langues et littératures	1 362	- 10,3%	806	- 11,8%	59,2%	44	- 83,3%	23	- 88,2%	52,3%
Groupe 4 : Sciences humaines	2 715	- 0,1%	1 686	+ 1,6%	62,1%	122	- 76,1%	65	- 80,8%	53,3%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	1 220	- 2,1%	819	- 3,6%	67,1%	118	- 71,2%	92	- 69,7%	78,0%
Groupe 6 : Physique	474	- 9,4%	356	- 10,6%	75,1%	38	- 77,8%	26	- 79,7%	68,4%
Groupe 7 : Chimie	572	- 3,1%	358	+ 0,0%	62,6%	27	- 85,7%	22	- 83,8%	81,5%
Groupe 8 : Sciences de la terre	449	+ 2,5%	373	+ 0,8%	83,1%	17	- 85,3%	11	- 86,4%	64,7%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	1 384	+ 0,7%	891	+ 1,0%	64,4%	118	- 73,8%	83	- 77,2%	70,3%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	1 586	+ 0,6%	1 161	+ 5,4%	73,2%	107	- 73,2%	73	- 75,5%	68,2%
Pharmacie	272	+ 11,0%	200	+ 9,9%	73,5%	10	- 65,5%	1	- 93,8%	10,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	869	- 8,6%	432	- 0,5%	49,7%	26	- 85,9%	13	- 84,5%	50,0%
Autres sections de santé	104	- 20,0%	48	- 9,4%	46,2%	7	- 63,2%	1	- 83,3%	14,3%
Théologie	23	NS	11	NS	47,8%	4	NS	3	NS	75,0%
<b>Ensemble</b>	<b>12 523</b>	<b>- 2,6%</b>	<b>7 745</b>	<b>- 1,4%</b>	<b>61,8%</b>	<b>712</b>	<b>- 77,2%</b>	<b>442</b>	<b>- 78,8%</b>	<b>62,1%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, Galaxie ANTARES, novembre 2020 (résultats définitifs de la campagne 2020), juin 2021 (résultats provisoires de la campagne 2021).

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures aux fonctions de MCF, 32,3% ont été qualifiées.

## La qualification des femmes

Au total, **3 623 qualifications aux fonctions de MCF, soit 46,8 % des qualifications, ont été délivrées à des femmes**. Cette part reste stable (46,5 % en 2020) et proche de la proportion de leurs candidatures (46,4%). Néanmoins, les parts des qualifications des femmes sont variables selon les groupes disciplinaires. Ainsi, elles sont plus faibles en « Physique » et en « Mathématiques et informatique » (respectivement 24 % et 26 %), et plus élevées en « Langues et littératures » (68,5 %). Ces proportions sont également semblables à celles des dossiers féminins examinés dans ces disciplines.

Dans l'ensemble, le taux de qualification aux fonctions de MCF des femmes et celui des hommes sont très proches, avec cette année un léger avantage pour les femmes (62,3 % contre 61,5 %). Elles sont plus qualifiées que les hommes principalement dans les disciplines relevant du droit, économie et gestion ainsi que des lettres et sciences humaines.

En ce qui concerne la qualification aux fonctions de PR, 121 qualifications soit 27,4 % ont été délivrées à des femmes. Les données sexuées par discipline pour ce corps sont peu significatives à cause de la faiblesse des effectifs dans les différentes disciplines.

#### ④ Qualification des femmes par corps et groupe disciplinaire

	Maîtres de conférences					Professeurs				
	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)	Dossiers examinés		Qualifications		Taux de qualification des femmes (2)
	Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)		Femmes	Part de dossiers féminins	Femmes	Part des qualifications féminines(1)	
Groupe 1 : Droit et science politique	348	44,1%	122	47,8%	35,1%	2	12,5%	1	25,0%	50,0%
Groupe 2 : Sciences économiques et de gestion	308	43,8%	167	47,9%	54,2%	15	25,9%	9	36,0%	60,0%
Groupe 3 : Langues et littératures	887	65,1%	552	68,5%	62,2%	19	43,2%	10	43,5%	52,6%
Groupe 4 : Sciences humaines	1 394	51,3%	902	53,5%	64,7%	31	25,4%	23	35,4%	74,2%
Groupe 5 : Mathématiques et informatique	330	27,0%	213	26,0%	64,5%	25	21,2%	18	19,6%	72,0%
Groupe 6 : Physique	124	26,2%	85	23,9%	68,5%	4	10,5%	2	7,7%	50,0%
Groupe 7 : Chimie	238	41,6%	135	37,7%	56,7%	8	29,6%	8	36,4%	100,0%
Groupe 8 : Sciences de la terre	192	42,8%	157	42,1%	81,8%	11	64,7%	6	54,5%	54,5%
Groupe 9 : Mécanique, génies mécanique et informatique	387	28,0%	239	26,8%	61,8%	16	13,6%	11	13,3%	68,8%
Groupe 10 : Biologie et biochimie	924	58,3%	665	57,3%	72,0%	36	33,6%	29	39,7%	80,6%
Pharmacie	162	59,6%	126	63,0%	77,8%	4	40,0%	-	0,0%	0,0%
Groupe 12 : Interdisciplinaire	444	51,1%	226	52,3%	50,9%	5	19,2%	3	23,1%	60,0%
Autres sections de santé	69	66,3%	30	62,5%	43,5%	3	42,9%	-	0,0%	0,0%
Théologie	9	39,1%	4	36,4%	44,4%	1	25,0%	1	33,3%	100,0%
<b>Ensemble</b>	<b>5 816</b>	<b>46,4%</b>	<b>3 623</b>	<b>46,8%</b>	<b>62,3%</b>	<b>180</b>	<b>25,3%</b>	<b>121</b>	<b>27,4%</b>	<b>67,2%</b>

Source : MESRI-DGRH A1-1, ANTARES, données au 15/06/2021.

(1) Note de lecture : en « Droit et science politique », 47,8% des qualifications aux fonctions de MCF ont été délivrées à des femmes.

(2) Note de lecture : en « Droit et science politique », parmi les candidatures féminines aux fonctions de MCF, 35,1% ont été qualifiées.

**En couleur** les situations « favorables » aux femmes : taux de qualification des femmes > taux de qualification des hommes.

Les publications du département DGRH A1-1 sont consultables sur le site internet du ministère sur la page « Bilans et statistiques » à l'adresse suivante :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>